# Rapport de durabilité 2025

Période du 01.01.2025 au 31.12.2025

CIEPP
Caisse Inter-Entreprises
de Prévoyance Professionnelle
ZKBV - Zwischenbetriebliche Kasse für Berufliche Vorsorge
CIPP - Cassa Interaziendale di Previdenza Professionale

# CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025

**100%** des votes exercés lors des assemblées générales en Suisse

**62.5%** des votes effectués par la CIEPP sur la totalité de son allocation en actions

---

**1'888** sociétés engagées, représentant **73%** de la fortune investie en actions

**57** campagnes d'engagement menées en 2025

---

**47%** des actifs analysés visent un réchauffement climatique limité à 1,5°C, avec des objectifs validés par la Science Based Targets initiative (SBTi)

**10.5%** de la fortune analysée est investie dans des entreprises ayant un impact direct et positif sur la durabilité

**3.4%** de la fortune exposée à des sociétés générant + 5% de leurs revenus aux énergies fossiles

---

**13.57 Kg $CO_2/m^2$** d'intensité des émissions de gaz à effet de serre du parc immobilier de la CIEPP

---

**0.21%** de frais de gestion par rapport à la fortune

# TABLE DES MATIÈRES


AVANT-PROPOS 4

1. VUE D'ENSEMBLE 5

2. FORTUNE MOBILIÈRE 8

2.1. PROFIL ESG 10

2.1.1 Répartition de la fortune par rating ESG 11

2.1.2 Répartition des actions suisses par rating ESG VS SPI 12

2.1.3 Répartition des obligations en CHF par rating ESG VS SBI AAA-BBB 13

2.1.4 Répartition des actions étrangères par rating ESG VS MSCI World Ex-CH 14

2.1.5 Répartition des obligations en monnaies étrangères par rating ESG VS Bloomberg Global Aggregate 15

2.1.6 Exposition de la fortune aux entreprises actives dans les secteurs sensibles 16

2.1.7 Exposition du portefeuille aux controverses 17

2.1.8 Exposition de la fortune aux entreprises ayant des activités à impact positif 17

2.1.9 Rapport climatique 18

2.2. EXERCICE DES DROITS DE VOTE 21

2.2.1 Chiffres clés 22

2.2.2 Votes de la CIEPP aux résolutions du Conseil d'administration 23

2.2.3 Votes de la CIEPP aux résolutions d'actionnaires 24

2.3. ENGAGEMENT 25

2.3.1 Chiffres clés 27

2.3.2 Principales activités d'engagement 28

2.3.3 Répartition des entreprises engagées par lieu d'implantation 31

2.3.4 Répartition des entreprises engagées par thème 32

2.3.5 Campagnes d'engagement soutenues en faveur du climat 33

2.3.6 Mesures d'intensification du Stewardship 34

2.3.7 Investissement d'impact 34

3. FORTUNE IMMOBILIÈRE 35

3.1 ENVIRONNEMENT 36

3.2 SOCIAL 37

3.3 GOUVERNANCE 37

3.4 CHIFFRES CLÉS DU PARC IMMOBILIER 37

4. ENGAGEMENT DE LA CIEPP 38

4.1 INTÉGRATION RSE AVEC UNE GOUVERNANCE ENGAGÉE 39

4.2 MAÎTRISER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL AVEC DES PRATIQUES DURABLES 39

4.3 AGIR EN EMPLOYEUR RESPONSABLE 40

# AVANT-PROPOS AU RAPPORT

La Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle (CIEPP) poursuit son engagement en faveur d'un développement durable en cohérence avec les principes édictés par les Nations Unies. Cet engagement vise à concilier la satisfaction des besoins présents avec la préservation des ressources indispensables aux générations futures, afin de garantir leur qualité de vie. Face à un environnement mondial en constante évolution et marqué par des enjeux complexes, la CIEPP veille à proposer des prestations de prévoyance professionnelle à la fois solides, durables et en adéquation avec les attentes de ses assurés. Dans cette perspective, elle intègre de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses processus de décision.

Au cours de l'exercice 2025, la CIEPP a poursuivi le renforcement de sa politique d'investissement responsable, dans le but de favoriser l'adoption de pratiques durables par les entreprises. En collaboration avec d'autres investisseurs institutionnels, elle a encouragé des standards élevés en matière de transparence et de responsabilité sociale. Les échanges menés ont notamment porté sur des thématiques clés telles que la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la promotion de l'égalité des droits ou encore le renforcement de la diversité au sein des organes de gouvernance. Ces démarches traduisent la volonté de la CIEPP de contribuer activement à une économie plus durable tout en sécurisant la performance à long terme de ses placements.

Le présent rapport met en évidence les principales actions entreprises par la CIEPP dans le domaine de la durabilité. En tant qu'investisseur engagé, elle œuvre à la diffusion de bonnes pratiques tant au niveau national qu'international. Grâce à sa participation aux programmes Ethos Engagement Pools (EEPs) suisse et international, la CIEPP a contribué à des initiatives couvrant 1'888 entreprises. En Suisse, les actions se sont concentrées sur la transition climatique, l'amélioration des standards de gouvernance ainsi que le respect des droits humains. À l'international, les efforts ont notamment ciblé la diminution des émissions de gaz à effet de serre, la préservation de la biodiversité et le renforcement des exigences en matière de reporting extra-financier.

En parallèle, la CIEPP a continué à développer son portefeuille immobilier en mettant l'accent sur des projets répondant à des critères environnementaux exigeants et à des standards élevés de durabilité.

Par ailleurs, la CIEPP veille à intégrer les principes de durabilité dans son propre fonctionnement, en cohérence avec les engagements pris dans le cadre de sa stratégie globale.

L'ensemble de ces initiatives illustre la volonté de la CIEPP de limiter son impact environnemental tout en assurant des prestations fiables et de qualité. À travers ce rapport, elle met en lumière l'intégration croissante des critères de durabilité au cœur de sa stratégie d'investissement, un positionnement qui répond à la fois à des impératifs éthiques et à la nécessité de préserver la valeur de ses actifs sur le long terme.

Le chapitre 2 présente l'analyse de la notation ESG du portefeuille de titres, fondée sur les données d'Ethos ainsi que sur des indicateurs climatiques externes (cf. chapitre 2.1). Les chapitres 2.2 et 2.3 détaillent respectivement l'exercice des droits de vote et les actions de dialogue engagées avec les entreprises en 2025, dans une perspective de promotion de pratiques responsables. Le chapitre 3 est consacré aux démarches mises en œuvre par les gestionnaires internes du parc immobilier pour intégrer les critères ESG, tandis que le chapitre 4 décrit les mesures concrètes adoptées par la CIEPP afin de renforcer la durabilité dans ses activités quotidiennes.

# 1. VUE D'ENSEMBLE

# 1. VUE D'ENSEMBLE

La CIEPP poursuit une stratégie d'investissement orientée sur le long terme, fondée sur une gouvernance solide, indépendante et paritaire. Ce cadre permet de garantir des décisions d'investissement cohérentes, disciplinées et alignées avec les intérêts des assurés. Dans ce contexte, la CIEPP privilégie une gestion majoritairement indicielle et largement diversifiée, afin de capter la performance des marchés financiers à l'échelle mondiale, tout en maîtrisant le niveau de risque.

Cette approche s'inscrit dans une politique de placement rigoureuse, qui vise à concilier sécurité, rendement et préservation du capital. En favorisant des actifs générateurs de revenus et en s'appuyant sur des mécanismes de rééquilibrage réguliers, la CIEPP assure une allocation efficiente des ressources sur le long terme. La maîtrise des frais reste un objectif central, contribuant directement à l'amélioration du rendement net en faveur des assurés.

La gouvernance, assurée par le Conseil de fondation, joue un rôle clé dans la définition et le suivi de cette stratégie. Elle veille à la bonne application des principes d'investissement et du règlement de placement, dans le respect des standards de transparence et de responsabilité. Ce cadre structuré permet d'assurer une gestion prudente, tout en intégrant les évolutions des marchés et des bonnes pratiques en matière d'investissement.

Dans son ensemble, la CIEPP s'engage dans une démarche durable, en combinant performance financière, discipline de gestion et responsabilité. Elle cherche ainsi à garantir la pérennité des prestations tout en tenant compte des enjeux économiques, sociaux et environnementaux qui influenceront durablement les marchés et l'économie mondiale de demain.

## PÉRIMÈTRE DES ANALYSES ET DES ACTIONS ENTREPRISES

**Au 31/12/2025**

| Classes d'actifs | Nbre Titres | Montant (en Mio CHF) | Fortune (en %) | Portefeuilles analysés | Ratings ESG attribués | Estimation Intensité carbone | Votes exercés par la CIEPP | Engagement |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Actions suisses | 199 | 1'051 | 10.3% | ☑ | ☑ | ☑ | ☑ | ☑ |
| Actions étrangères | 6'184 | 3'081 | 30.3% | | | | | |
| Amérique du Nord | 618 | 824 | 8.1% | ☑ | ☑ | ☑ | ☑ | ☑ |
| Europe | 364 | 883 | 8.7% | ☑ | ☑ | ☑ | ☑ | ☑ |
| Japon | 180 | 282 | 2.8% | ☑ | ☑ | ☑ | ☑ | ☑ |
| Pacifique ex-Japon | 98 | 149 | 1.5% | ☑ | ☑ | ☑ | ☐ | ☑ |
| Emerging Markets | 1'208 | 322 | 3.2% | ☑* | ☑* | ☑* | ☐ | ☑* |
| Small caps | 3'716 | 621 | 6.1% | ▨ | ▨ | ▨ | ☐ | ▨ |
| Obligations en CHF | 322 | 1'358 | 13.3% | ☑** | ☑** | ☑** | ■ | ▨ |
| Hypothèques | | 303 | 3.0% | ▨ | ▨ | ▨ | ■ | ▨ |
| Obligations en monnaies étrangères | 148 | 1'003 | 9.8% | ☑ | ☑ | ▨ | ■ | ▨ |
| Obligations des pays émergents | 900 | 767 | 7.5% | ☑ | ☑ | ▨ | ■ | ▨ |
| Immobilier | | 1'907 | 18.6% | | | | | |
| Immobilier direct | | 862 | 8.4% | ☑ | ▨ | ☑ | ■ | ☑ |
| Immobilier indirect | | 1'045 | 10.2% | ▨ | ▨ | ▨ | ■ | ▨ |
| Placements alternatifs<br>Microfinance / Private Equity | | 120 | 1.2% | ■ | ■ | ▨ | ■ | ▨ |
| Liquidités | | 615 | 6.0% | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| **Total de la fortune analysée** | **7'753** | **10'205** | **100.0%** | **69%** | **60%** | **52%** | **30%** | **42%** |

☐ Votes exercés par les gestionnaires externes ▨ Non disponible ■ Non pertinent

* 40% du montant investi en actions des pays émergents n'est pas couvert.
** un montant de CHF 296 millions de prêts privés n'est pas couvert.

# 2. FORTUNE MOBILIÈRE

# 2. FORTUNE MOBILIÈRE

En tant qu'investisseur engagé, la CIEPP structure son action sur sa fortune mobilière autour de trois axes principaux :

- L'évaluation de ses placements au regard des critères ESG ;
- L'exercice systématique des droits de vote lors des assemblées générales des sociétés, en Suisse comme à l'étranger ;
- Le dialogue avec les entreprises dont elle est actionnaire, afin de les encourager à améliorer, par des actions concrètes, leur conformité aux exigences ESG.

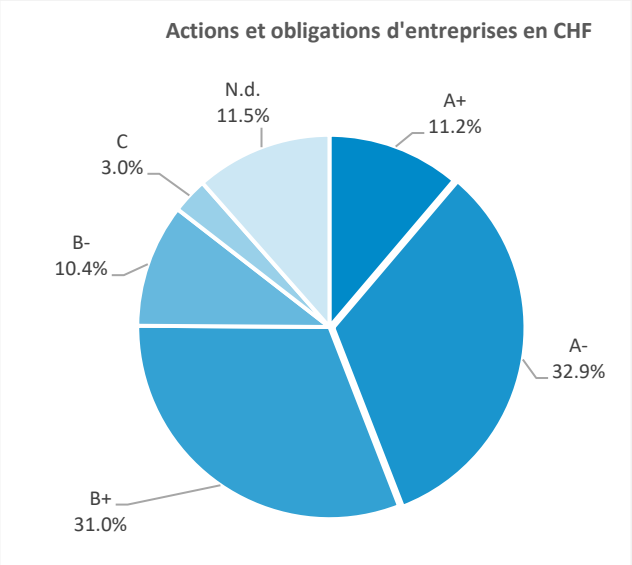
Par ailleurs, la CIEPP applique, pour ses investissements en actions, les exclusions définies par l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR).

# 2.1 PROFIL ESG

# 2.1 PROFIL ESG

## 2.1.1 RÉPARTITION DE LA FORTUNE PAR RATING ESG

Le graphique présente la répartition des entreprises détenues en actions et en obligations selon leur rating ESG attribué par Ethos. Le tableau associé indique, pour chaque niveau de rating, le montant investi ainsi que le nombre d'émetteurs concernés. Cette analyse permet d'évaluer la qualité environnementale, sociale et de gouvernance des entreprises dans lesquelles la CIEPP est investie.




**Au 31/12/2025**

| Ratings ESG | Montants (en Mio CHF) | Nbre Emetteurs |
|---|---|---|
| A+ | 774.4 | 109 |
| A- | 2'280.8 | 785 |
| B+ | 2'154.0 | 801 |
| B- | 723.0 | 561 |
| C | 208.7 | 72 |
| N.d.* | 799.3 | 3'966 |
| **TOTAL** | **6'940.3** | **6'294** |

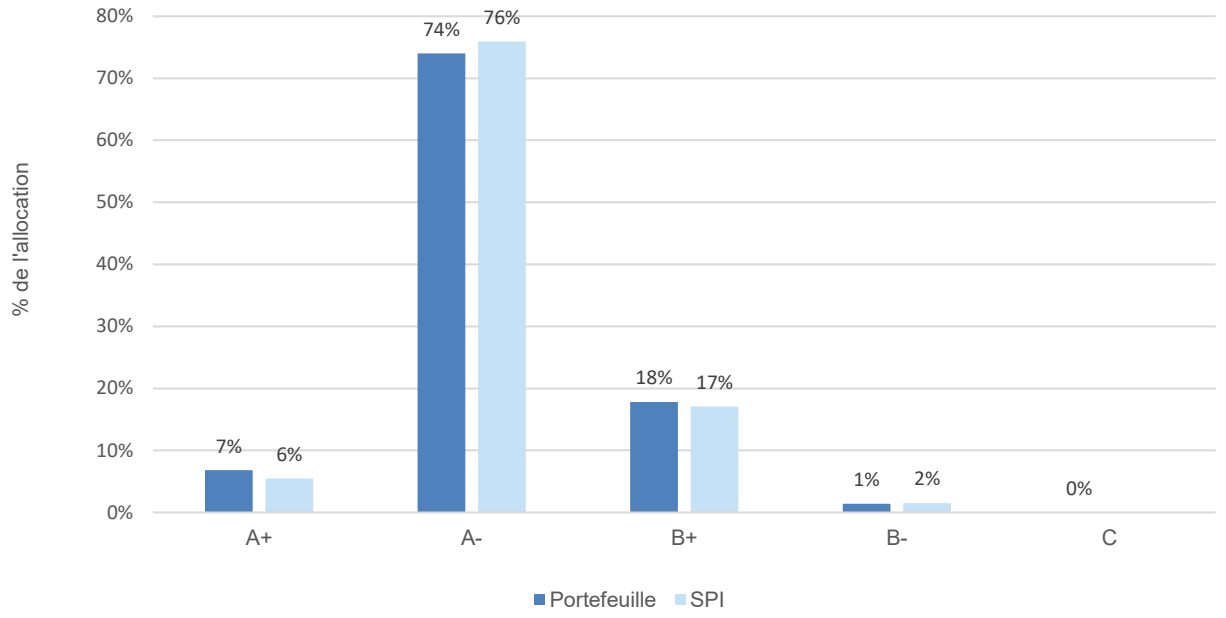
Source : Ethos

** : Pas de rating disponible pour les sociétés étrangères de petites capitalisations ainsi que pour une partie des sociétés des pays émergents.*

### 2.1.2 RÉPARTITION DES ACTIONS SUISSES PAR RATING ESG VS SPI

Le graphique présente la répartition de la fortune investie en actions suisses selon les ratings ESG attribués par Ethos, avec une comparaison par rapport à l'indice de référence Swiss Performance Index (SPI). Le portefeuille est majoritairement composé de véhicules d'investissement indiciels ou semi-indiciels. Environ 5 % des actifs sont investis dans un mandat actif ciblant des sociétés de petites et moyennes capitalisations, géré selon des critères de durabilité.

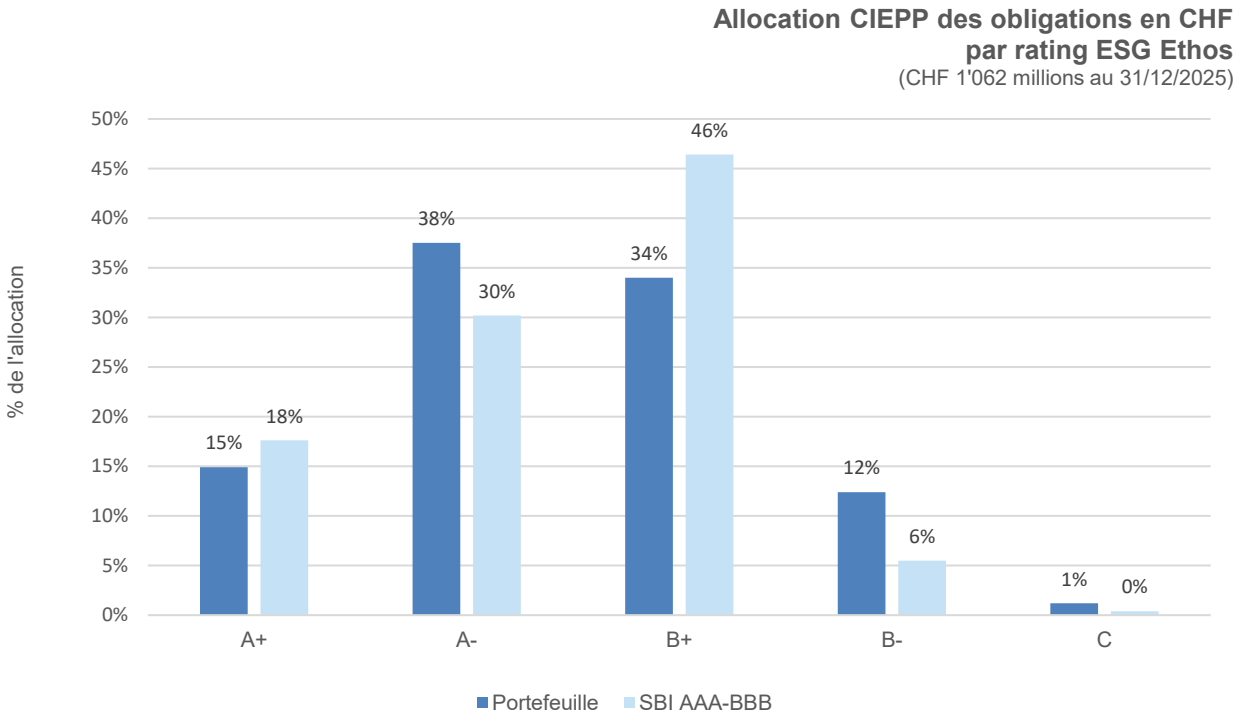
**Allocation CIEPP en actions suisses par rating ESG Ethos**
(CHF 1'051 millions au 31/12/2025)




Sources : Ethos et SIX

### 2.1.3 RÉPARTITION DES OBLIGATIONS EN CHF PAR RATING ESG VS SBI AAA-BBB

Le graphique présente la répartition, en % de la fortune investie dans les obligations en CHF, des émetteurs sur la base des ratings ESG Ethos, par rapport à l'indice de référence Swiss Bond Index AAA-BBB (SBI AAA-BBB).

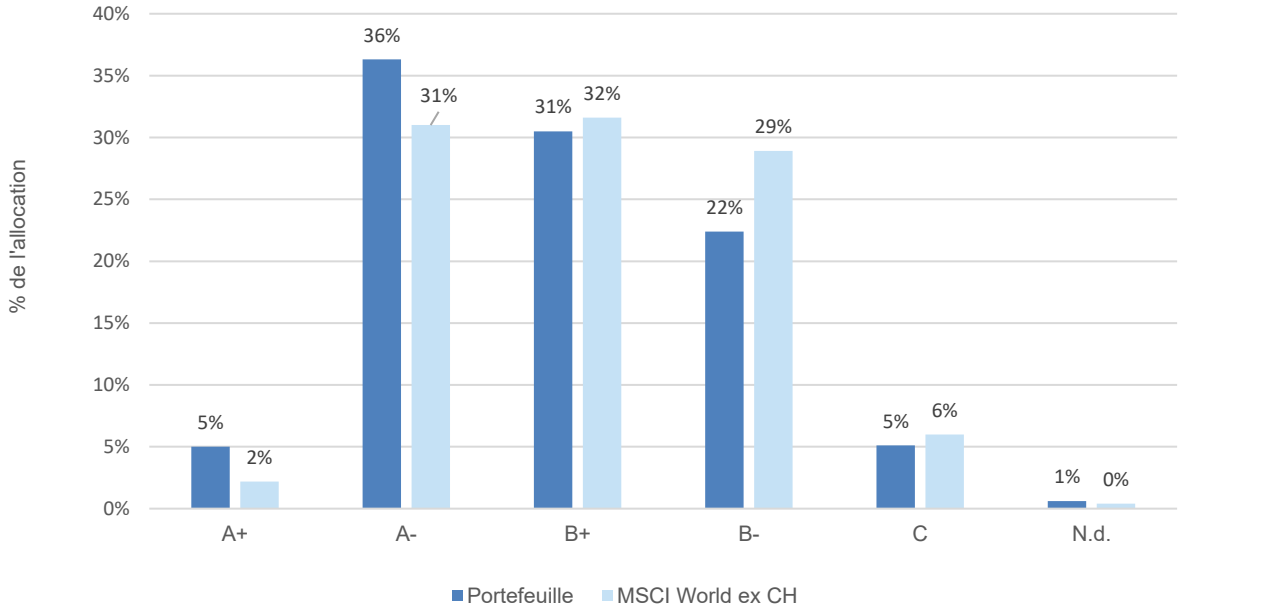



Sources : Ethos et SIX

### 2.1.4 RÉPARTITION DES ACTIONS ÉTRANGÈRES PAR RATING ESG VS MSCI WORLD EX-CH

Le graphique représente la fortune investie dans les actions internationales selon les ratings ESG d'Ethos. La répartition est comparée à celle de l'indice MSCI World ex Switzerland. La totalité du portefeuille est investie dans des fonds ou mandats indiciels selon des poids fixes par région.

**Allocation CIEPP en actions étrangères par rating ESG Ethos**
(CHF 2'330 au 31/12/2025)



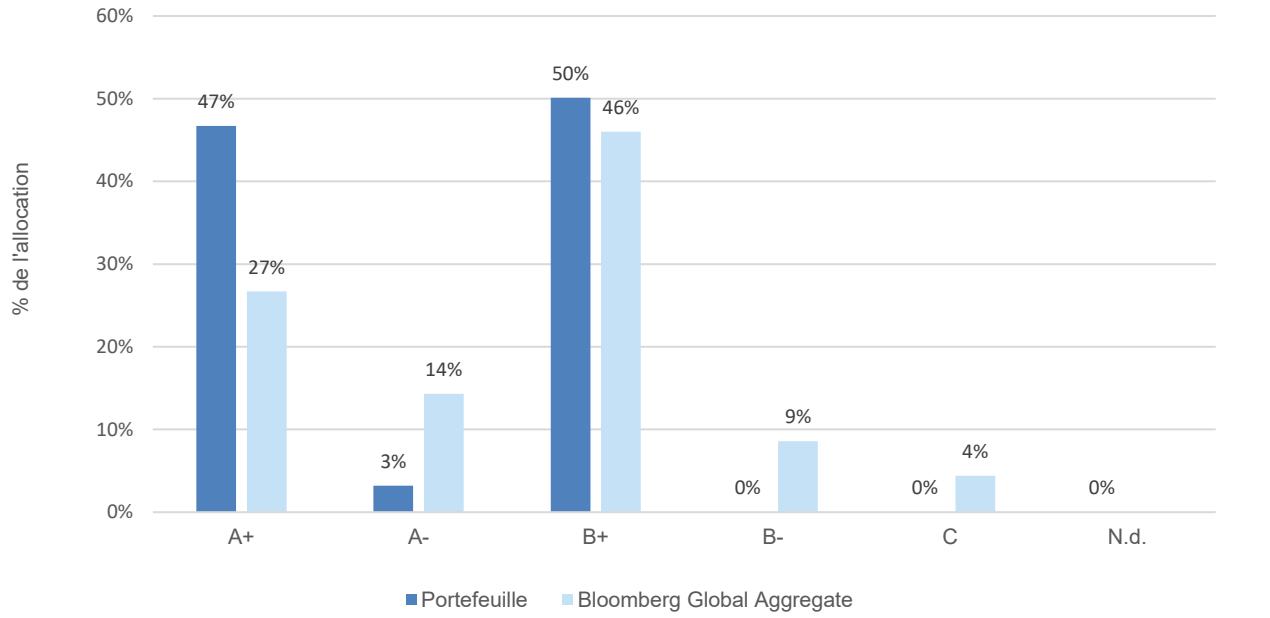

Sources : Ethos et MSCI

*L'indice MSCI World ex-Switzerland ne comprend pas les sociétés de petites capitalisations et des pays émergents.*

### 2.1.5 RÉPARTITION DES OBLIGATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES PAR RATING ESG VS BLOOMBERG GLOBAL AGGREGATE

Le graphique présente la répartition en % de la fortune investie dans les obligations en monnaies étrangères par rapport à l'indice Bloomberg Global Aggregate sur la base du rating ESG d'Ethos.

**Allocation CIEPP des obligations en monnaies étrangères par rating ESG d'Ethos**
(CHF 1'770 au 31/12/2025)




Sources : Ethos et Bloomberg

### 2.1.6 EXPOSITION DE LA FORTUNE AUX ENTREPRISES ACTIVES DANS LES SECTEURS SENSIBLES

Cette rubrique identifie les entreprises actives dans des secteurs considérés comme sensibles selon la Charte de la Fondation Ethos et les principes d'investissement socialement responsable. Le tableau présente l'exposition de la fortune de la CIEPP, investie en actions et en obligations d'entreprises, à ces sociétés, en fonction de la part de leur chiffre d'affaires réalisée dans ces secteurs.

A noter que la CIEPP intègre la liste des exclusions de l'ASIR dans ses investissements en actions.

**Au 31/12/2025**

| Secteur | Seuil de CA | Nbre Sociétés | % Allocation analysée |
|---|---|---|---|
| Armement | ≥ 5% | 60 | 1.4% |
| Armement non conventionnel | ≥ 0% | 29 | 0.9% |
| Jeux de hasard | ≥ 5% | 23 | 0.2% |
| OGM | ≥ 5% | 4 | 0.1% |
| Nucléaire | ≥ 5% | 34 | 0.8% |
| Tabac | ≥ 5% | 14 | 0.4% |
| Charbon thermique | ≥ 5% | 57 | 0.8% |
| Gaz et pétrole | ≥ 5% | 221 | 4.0% |
| Sables bitumineux | ≥ 5% | 9 | 0.1% |
| Gaz et pétrole de schiste | ≥ 5% | 27 | 0.3% |
| Gaz et pétrole de l'Arctique | ≥ 5% | 1 | 0.0% |
| Pipelines de gaz ou pétrole non conventionnels | ≥ 5% | 10 | 0.1% |
| **TOTAL** (sans double comptage) | | **363** | **6.8%** |

Source : Ethos

*Une entreprise qui est active dans plusieurs secteurs sensibles n'est comptabilisée qu'une seule fois dans l'exposition totale.*

## 2.1.7 EXPOSITION DU PORTEFEUILLE AUX CONTROVERSES

Cette section identifie les entreprises impliquées dans des controverses liées à la gouvernance ainsi qu'aux enjeux environnementaux et sociaux. Le tableau présente l'exposition de la fortune de la CIEPP, investie en actions et en obligations d'entreprises, en fonction du niveau de gravité des controverses ESG associées à ces sociétés.

**Au 31/12/2025**

| Niveau de la controverse | Nbre Controverses | Nbre Entreprises | % Allocation analysée |
|---|---|---|---|
| Majeur | 75 | 64 | 1.9% |
| Sévère | 177 | 153 | 5.9% |
| Sérieux | 373 | 291 | 10.5% |
| Modéré, mineur et sans controverse | 832 | 575 | 81.7% |
| **TOTAL** | **1'457** | **1'083** | **100%** |

Source : Ethos

*Une entreprise peut avoir plusieurs controverses de gravité différente, mais c'est le niveau le plus élevé qui est retenu pour la classification finale.*

Majeur : pratiques courantes ou délibérées provoquant des dommages incontrôlés.

Sévère : implications dans de nombreux cas causant des dommages très étendus.

Sérieux : implications dans un ou plusieurs cas causant des dommages étendus.

Modéré : implications dans un ou plusieurs cas avec un impact limité et localisé.

## 2.1.8 EXPOSITION DE LA FORTUNE AUX ENTREPRISES AYANT DES ACTIVITÉS À IMPACT POSITIF

Le tableau présente l'exposition de la fortune de la CIEPP, investie en actions et en obligations d'entreprises, en fonction de la part du chiffre d'affaires (CA) générée par des activités ayant un impact positif sur l'environnement et la société.

**Au 31/12/2025**

| Secteur | CA 5 - 9.9% | CA 10 – 19.9% | CA ≥ 20% | Nbre entreprises | % Allocation analysée |
|---|---|---|---|---|---|
| Economie circulaire | 0.2% | 0.0% | 0.1% | 30 | 0.3% |
| Enseignement, formation et culture | - | 0.0% | 0.0% | 3 | 0.0% |
| Santé et bien-être | 2.7% | 0.6% | 6.4% | 96 | 7.0% |
| Mobilité à faibles émissions de carbone | 0.4% | 0.2% | 0.5% | 44 | 1.0% |
| Contrôle de la pollution | 0.0% | 0.0% | - | 3 | 0.0% |
| Agri-, aqua- et sylviculture résilientes | 0.1% | 0.0% | 0.0% | 4 | 0.1% |
| Immobilier durable | 0.1% | 0.1% | 0.2% | 31 | 0.3% |
| Energies durables | 0.3% | 1.0% | 0.7% | 104 | 1.8% |
| Finance durable | 0.1% | 0.0% | - | 3 | 0.1% |
| Gestion durable de l'eau | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 9 | 0.1% |
| **TOTAL** (sans double comptage) | **3.6%** | **1.9%** | **7.7%** | **312** | **10.5%** |

Source : Ethos

*Une entreprise qui est active dans différentes thématiques d'activités à impact positif n'est comptabilisée qu'une seule fois dans l'exposition totale.*

## 2.1.9 RAPPORT CLIMATIQUE

### Intensité carbone

L'intensité carbone des investissements en actions et en obligations d'entreprises est un indicateur de leur impact environnemental. Elle mesure les émissions de gaz à effet de serre générées par les entreprises et leurs fournisseurs (scopes 1 et 2*) en indiquant le volume de $CO_2$ émis pour chaque million de chiffre d'affaires.

**154**

INTENSITÉ CARBONE

*Sources : Carbon Disclosure Project (CDP) et FactSet*

**47%**

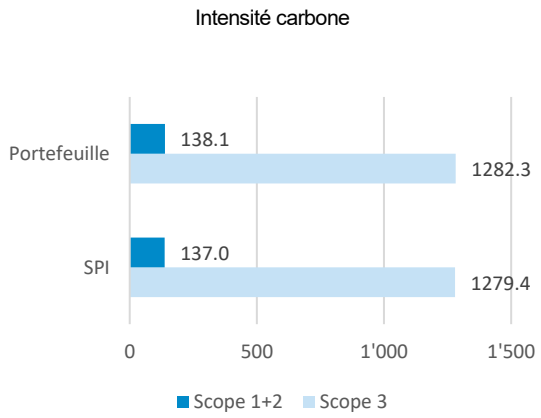
AVEC OBJECTIFS SBTI 1.5°C

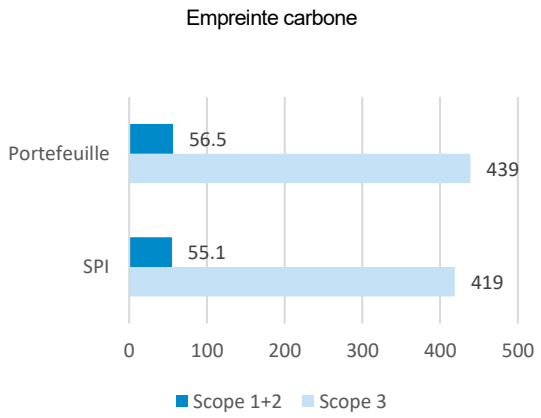
*Source : SBTi.*

### Émissions $CO_2$

Les graphiques illustrent l'intensité carbone des investissements, mesurée en tonnes de $CO_2$ équivalent par million de CHF de chiffre d'affaires, pour les scopes 1 et 2 ainsi que pour le scope 3. Ils montrent également l'empreinte carbone, exprimée en tonnes de $CO_2$ équivalent par million de CHF investis, pour les actions suisses et étrangères ainsi que pour les obligations d'entreprises détenues par la CIEPP.

**Actions CHF**

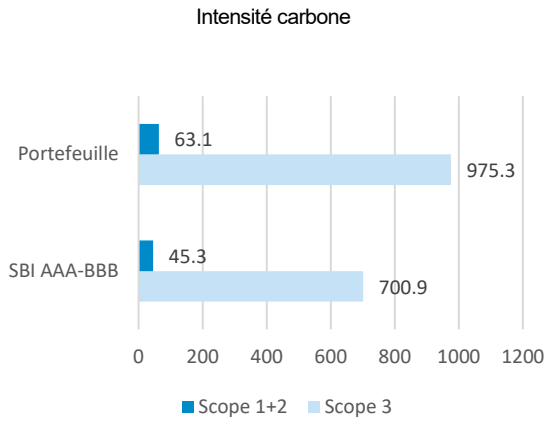


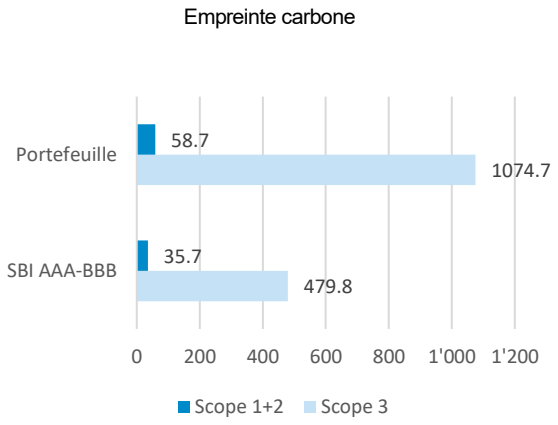




Sources : CDP et FactSet

** Scope 1 : Emissions directes de gaz à effet de serre (GES) de l'entreprise.*
*Scope 2 : Emissions indirectes de GES liées à l'énergie nécessaire au fonctionnement de l'entreprise.*
*Scope 3 : Toutes les autres émissions de GES produites par la chaîne de valeur de l'entreprise.*

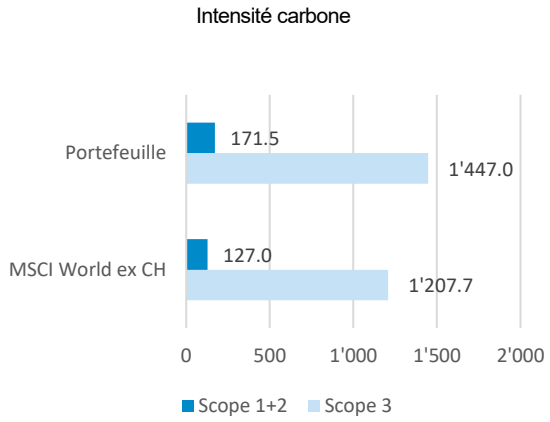
## Obligations CHF

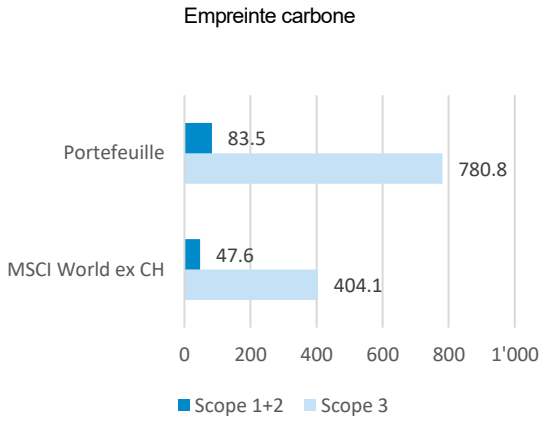



Sources : CDP et FactSet

## Actions Monde




Sources : CDP et FactSet

## Objectifs climatiques

Le tableau présente la part de la fortune investie en actions suisses, actions étrangères et obligations d'entreprises qui disposent d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à court terme, validés par l'initiative Science Based Targets (SBTi).

**Au 31/12/2025**

| Classes d'actifs | Net zero (% allocation analysée) | SBTi 1.5°C (% allocation analysée) | SBTi well below 2°C (% allocation analysée) |
|---|---|---|---|
| Actions CH | 57.9% | 66.8% | 67.4% |
| Actions monde | 19.9% | 43.6% | 46.4% |
| Obligations d'entreprises | 20.7% | 34.2% | 36.5% |
| **TOTAL cumulé** | **28.6%** | **47.5%** | **49.7%** |

Source : SBTi

# 2.2 EXERCICE DES DROITS DE VOTE

## 2.2 EXERCICE DES DROITS DE VOTE

La CIEPP affirme son rôle d'actionnaire actif en participant de manière significative aux votes lors des assemblées générales des entreprises dans lesquelles elle investit, en Suisse et à l'international. Chaque année, elle publie un rapport détaillant ses votes (en Suisse et à l'étranger), dans un souci de transparence et de bonne gouvernance.

Conformément à ses principes d'investissement, la CIEPP exerce systématiquement ses droits de vote pour les actions suisses qu'elle détient, selon la « Directive du Conseil de fondation sur l'exercice des droits de vote ». Dès 2017, elle a étendu son périmètre aux actions européennes, puis dès 2020 elle a constitué un fonds dédié, Achillea, pour lui permettre de voter ses titres nord-américains et japonais.

En 2025, la CIEPP a voté sur 186 entreprises suisses, couvrant 3'789 résolutions, dont 25 % ont été refusées. À l'international, elle a voté sur 480 entreprises pour un total de 7'798 résolutions, avec 29 % de refus. Les principales oppositions ont concerné les rémunérations des dirigeants, l'élection des membres des conseils d'administration, ainsi que les rapports de durabilité et les stratégies climatiques.

Ces résultats illustrent un engagement actif et responsable de la CIEPP. Les votes ont été exercés en cohérence avec les valeurs de la caisse et ses objectifs à long terme, visant à promouvoir des pratiques responsables et à soutenir une création de valeur durable à long terme.

### 2.2.1 CHIFFRES CLÉS

Le tableau présente les données clés sur l'exercice des droits de vote par la CIEPP au cours de la période concernée.

**Au 31/12/2025**

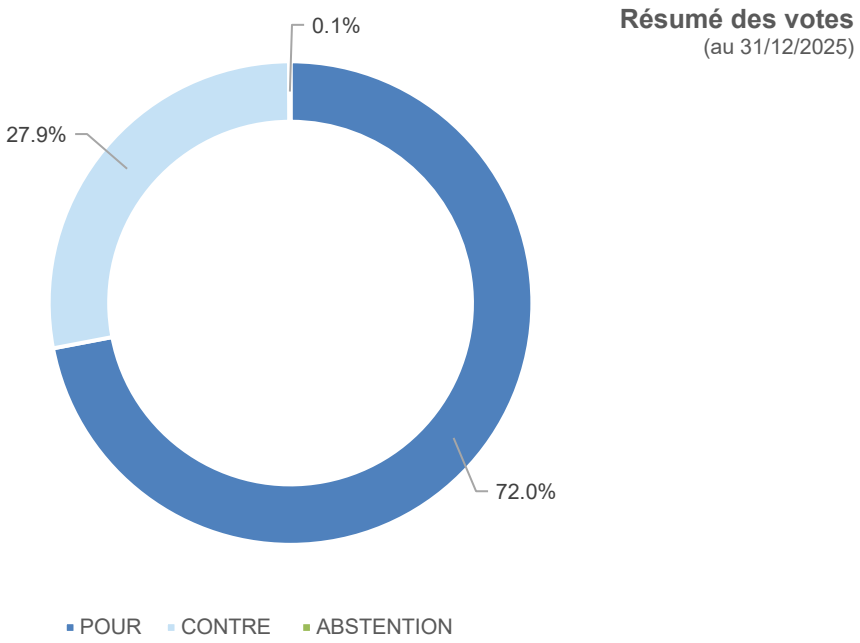
| Classes d'actifs | Montants investis (en Mio CHF) | Proportion votée par la CIEPP | Nbre Assemblées générales (ordinaires et extraordinaires) votées | Nbre Résolutions votées |
|---|---|---|---|---|
| Actions CH | 1'051 | 100% | 198 | 3'789 |
| Actions monde | 3'081 | 50%* | 480 | 7'798 |
| **TOTAL** | **4'132** | **62.5%** | **678** | **11'587** |

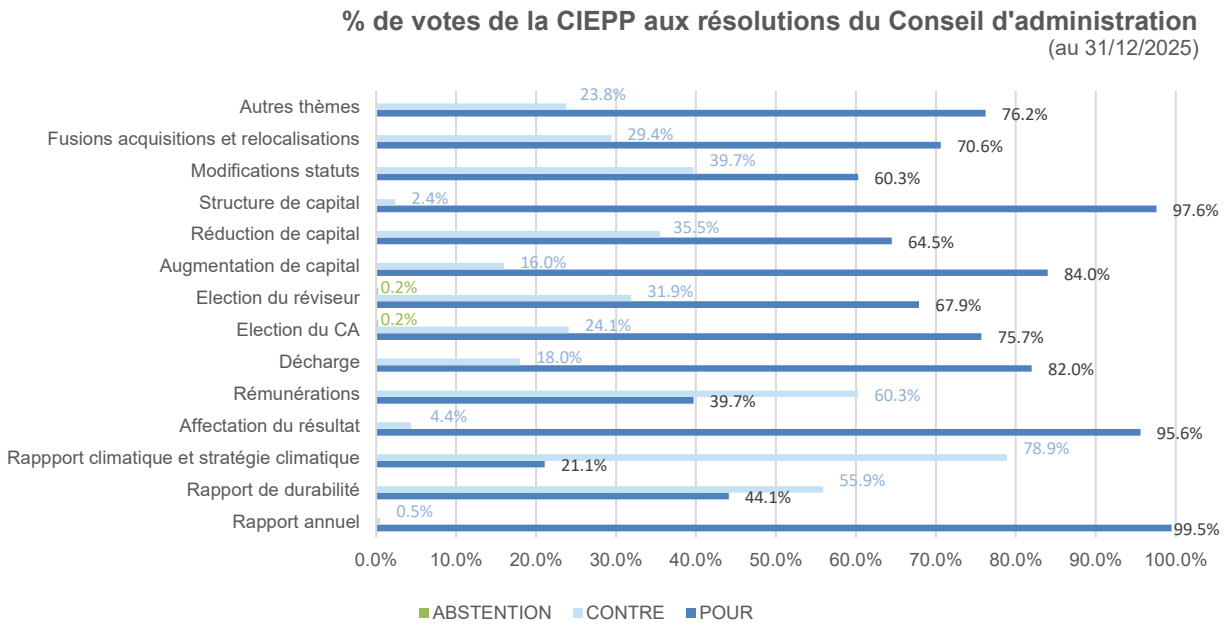
* Les votes sur les actions internationales détenues dans des fonds de placement sont exercés par les gestionnaires de ces véhicules.

### 2.2.2 VOTES DE LA CIEPP AUX RÉSOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le premier graphique présente la répartition des votes de la CIEPP — approbations, refus et abstentions — concernant les résolutions proposées par les conseils d'administration des entreprises suisses et étrangères.

Le second graphique présente cette même répartition, mais ventilée par catégorie de résolutions.

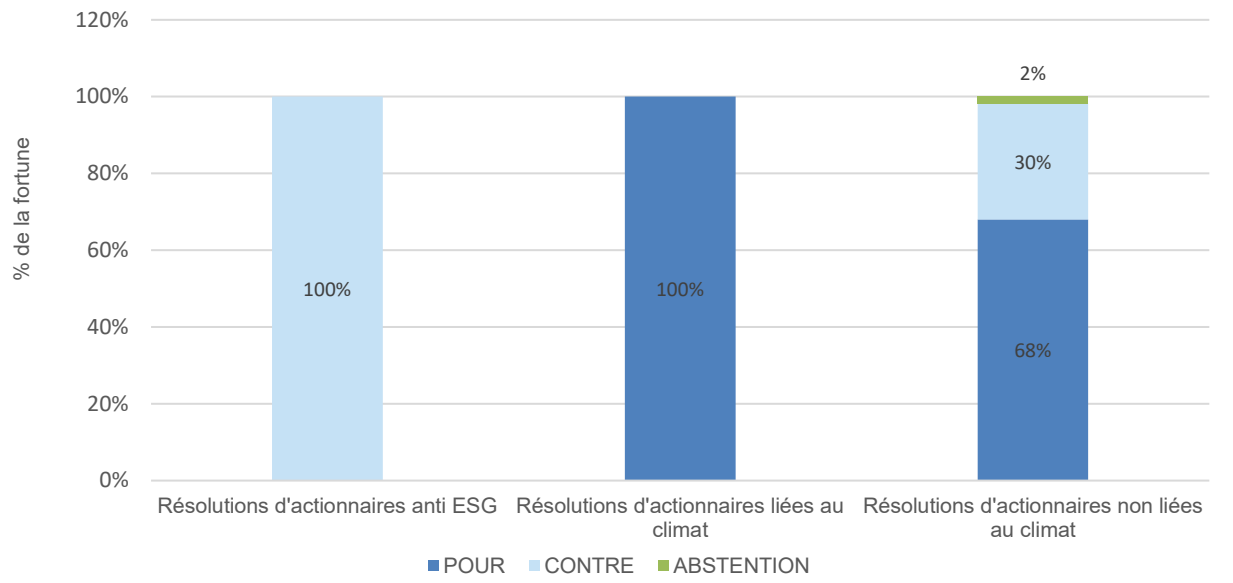


### 2.2.3 VOTES DE LA CIEPP AUX RÉSOLUTIONS D'ACTIONNAIRES

Le graphique présente la répartition des votes de la CIEPP — approbations, refus et abstentions — concernant les résolutions proposées par les actionnaires des entreprises suisses et étrangères.

**% de soutien aux résolutions liées d'actionnaires par la CIEPP**
(au 31/12/2025)



# 2.3 ENGAGEMENT

## 2.3 ENGAGEMENT

Pour la CIEPP, l'engagement actionnarial constitue un levier essentiel pour favoriser des changements positifs au sein des entreprises et protéger la valeur à long terme des investissements. Cette approche permet d'influencer directement les pratiques en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), en incitant les entreprises à renforcer leur transparence, à mieux gérer leurs risques et à aligner leurs stratégies sur les standards internationaux.

L'action de la CIEPP à travers les groupements d'engagement d'Ethos reposent sur 9 axes d'engagement.

Sur le plan environnemental, l**e changement climatique** constitue un axe prioritaire, avec pour objectif d'inciter les entreprises à publier l'ensemble de leurs émissions, à fixer des objectifs de réduction alignés sur la science et à mettre en place des stratégies de décarbonation efficaces. **La nature et la biodiversité** sont également au cœur du dialogue, visant à encourager les entreprises à évaluer leurs impacts et dépendances aux écosystèmes, à définir des politiques ambitieuses et à adopter des plans de transition fondés sur des données scientifiques.

Sur le plan social, l'engagement porte sur **le respect des droits humains et des conditions de travail**, avec une attention particulière à la transparence des politiques, à la publication d'indicateurs sociaux et à la mise en œuvre d'un devoir de diligence tout au long de la chaîne de valeur. Ces efforts sont complétés par des actions en faveur de **la diversité et de l'égalité salariale**, afin de promouvoir des organisations plus inclusives et équitables.

En matière de gouvernance, le dialogue vise à renforcer **le rôle du conseil d'administration** en garantissant son indépendance, sa diversité et ses compétences, tout en assurant une supervision efficace des enjeux de durabilité. **La politique de rémunération** constitue un autre axe clé, avec pour objectif d'améliorer la transparence, de limiter les excès et d'intégrer des critères ESG dans les systèmes de rémunération. **La responsabilité fiscale** fait également l'objet d'une attention particulière, en encourageant des pratiques transparentes et équitables, notamment le paiement des impôts là où la valeur est créée. Par ailleurs, **la responsabilité numérique** est devenue un enjeu central, avec des attentes accrues en matière de protection des données, d'éthique de l'intelligence artificielle et de gestion des impacts environnementaux et sociaux des technologies. Enfin, le **reporting environnemental et social** constitue le socle de cette approche, en favorisant la publication d'informations fiables, comparables et vérifiées, alignées sur les standards internationaux.

Ces neuf axes permettent de structurer le dialogue actionnarial, de mesurer les progrès réalisés et de favoriser une amélioration continue des pratiques. À travers cette démarche, la CIEPP vise à transformer les risques ESG en opportunités de création de valeur durable, tout en contribuant à une économie plus responsable et résiliente.

**Priorités d'engagement 2025**

En 2025, la CIEPP a réalisé un screening complet de l'ensemble de ses positions en actions et en obligations d'entreprises libellées en francs suisses, sur la base de critères de durabilité. Cette analyse a permis d'identifier les principales expositions aux controverses environnementales, sociales et de gouvernance, et de définir des priorités d'engagement ciblées qui ont été transmises à son partenaire Ethos.

- En Suisse, la CIEPP a mis l'accent sur **Swatch** en ce qui concerne des enjeux de gouvernance et d'éthique des affaires. Par ailleurs, une attention particulière a été demandée pour adresser des controverses sociales, en particulier liées aux droits humains et au travail des enfants, concernant plusieurs entreprises telles que **Nestlé**, **Richemont**, **Lindt, Swatch**, **Barry Callebaut** et **Rieter**.

- À l'international, les priorités ont porté sur des entreprises confrontées à des controverses majeures comme **JP Morgan**, **TotalEnergies**, **Exxon**, **BP** et **Glencore**, sur des enjeux environnementaux, sociaux et liés aux produits. Des problématiques sociales importantes ont également été relevées auprès de **Walmart**, **Nintendo**, **Fast Retailing** et **McDonald's**. En parallèle, un dialogue renforcé a été demandé pour **Alphabet**, **Meta** et **Tesla**, en raison de scores ESG faibles et de controverses significatives en matière d'éthique des affaires.

Par ailleurs, la CIEPP a fait part à Ethos de son désir de renforcer l'impact de l'engagement en identifiant les entreprises qui ne montrent pas d'amélioration malgré des efforts répétés de dialogue, afin d'envisager une exclusion progressive, notamment dans le financement de leur dette. Enfin, la CIEPP aimerait élargir le périmètre d'analyse et d'engagement à de nouveaux secteurs sensibles, tels que l'alcool ou les réseaux sociaux, afin de mieux couvrir l'ensemble des risques ESG émergents.

### 2.3.1 CHIFFRES CLÉS

Le premier chiffre présente le nombre d'entreprises suisses et étrangères pour lesquelles une activité d'engagement a eu lieu en 2025. Le deuxième chiffre présente la fortune investie dans les entreprises effectivement engagées durant la période par rapport à la fortune totale de la CIEPP investie en actions. Le troisième chiffre présente le nombre total de campagnes actives d'engagement sur l'année.

| 1'888 | 73% | 57 |
|---|---|---|
| Sociétés engagées | Des montants investis en actions | Campagnes |

Source : Ethos

### 2.3.2 PRINCIPALES ACTIVITÉS D'ENGAGEMENT

**Actions suisses**

- **Holcim** :
  - Adresser les préoccupations concernant la politique de rémunération, en particulier l'effet de levier des plans d'options jugé excessif
  - Soutien à la scission des activités nord-américaines (Amrize), avec certaines réserves dues au manque de transparence sur les objectifs climatiques
  - Dialogue sur les enjeux de gouvernance, notamment le cumul des fonctions de président et directeur général

- **Nestlé** :
  - Adresser les préoccupations en matière de responsabilité sociale, de rémunération et de transparence
  - Demande de transparence accrue sur les émissions de gaz à effet de serre du scope 3, le taux de rotation du personnel et le travail des enfants
  - Réitérer les réserves sur la qualité nutritionnelle des produits et les controverses liées à l'eau minérale filtrée

- **Novartis** :
  - Adresser les préoccupations sur le niveau des rémunérations, notamment sur celle du directeur général jugée excessive
  - Relever les risques de réputation de tels niveaux de rémunération dans un contexte de pression sur les coûts de la santé

- **Swatch**
  - Confronter une gouvernance jugée insatisfaisante
  - Soutien à une résolution visant la nomination d'un représentant des actionnaires au porteur au sein du conseil d'administration

Certaines entreprises, comme **Holcim**, montrent des progrès significatifs, notamment en matière de climat et de gouvernance, avec une meilleure transparence et des objectifs plus ambitieux alignés sur les standards internationaux. Ces avancées démontrent l'efficacité d'un dialogue régulier pour améliorer les pratiques, y compris dans des secteurs fortement émetteurs.

Les progrès sont moins visibles pour **UBS** et **Novartis** car des tensions persistent, en particulier concernant la transparence et l'alignement des politiques de rémunération avec la performance à long terme.

Par ailleurs, des entreprises comme **Nestlé** illustre une dynamique d'amélioration continue, notamment sur les enjeux environnementaux tels que la biodiversité et l'eau, même si des efforts supplémentaires sont encore attendus. À l'inverse, des sociétés comme **Sulzer** montrent que certaines pratiques de gouvernance, telles que le cumul des fonctions de direction et de présidence, évoluent lentement malgré les recommandations répétées.

De manière générale, l'adoption croissante d'objectifs climatiques validés scientifiquement reflète une évolution positive. L'engagement actionnarial génère des avancées concrètes, toutefois encore progressives et inégales selon les entreprises et les thématiques.

### Actions internationales

En 2025, les activités d'engagement à l'international ont concerné plus de 1'800 entreprises à travers une cinquantaine de campagnes, conformément aux priorités définies par l'EEP International.

Sur le plan environnemental, les actions se concentrent sur le changement climatique et la biodiversité, avec un renforcement du reporting, la promotion d'objectifs climatiques fondés sur la science, l'intégration des émissions indirectes (scope 3) et l'encouragement des votes « Say on Climate ».

Sur le plan social, les initiatives ciblent principalement les droits humains, avec pour objectifs la mise en place de cadres de gouvernance solides, l'identification des risques dans les chaînes de valeur et le déploiement de mécanismes de prévention et de remédiation.

Enfin, en matière de gouvernance, les actions visent à promouvoir l'équité des droits de vote, à améliorer la transparence des assemblées générales et à renforcer l'intégration de critères ESG dans les politiques de rémunération.

### Exemples d'engagement de sociétés

- **JP Morgan** :
  - Dialogue sur la stratégie climatique, le financement des énergies fossiles et les risques liés à la nature
  - En particulier, demande de fixer des objectifs climatiques fondés sur la science, la limitation des financements à des secteurs à fortes émissions et une meilleure intégration des risques nature dans la gestion du portefeuille

- **Arcelor Mital** :
  - Adresser des manquements sérieux en matière de santé et sécurité
  - Demander la publication avant l'assemblée générale d'un plan d'exécution détaillé avec échéances, responsabilités et indicateurs mesurables, ainsi que l'intégration d'indicateurs liés aux accidents graves.

- **Bayer** :
  - Adresser les risques liés au glyphosate (risques sanitaires, environnementaux, juridiques et réputationnels)
  - Interroger l'entreprise sur ses pratiques de lobbying concernant l'exportation hors UE de néonicotinoïdes

Des progrès concrets sont observés, notamment en matière de climat, de transparence et de pratiques sociales. Des entreprises telles que **Unilever** ou **Renault** illustrent ces avancées, tout comme les initiatives sectorielles visant à réduire les émissions, améliorer les conditions de travail ou renforcer la gouvernance.

Toutefois, des défis importants subsistent, en particulier concernant la crédibilité et la mise en œuvre des stratégies de transition, le respect des droits humains et certaines pratiques de gouvernance. Les cas de **Shell** et **BP** en sont une illustration, mettant en évidence les difficultés d'alignement des acteurs du secteur énergétique avec les objectifs de transition.

**Exemples d'engagement thématiques***

- **« Banking on a low-carbon future »** : dialogue mené avec des banques internationales afin d'encourager l'alignement de leurs activités de financement sur les objectifs de l'Accord de Paris, notamment à travers des objectifs climatiques sectoriels et le développement de la « Green Finance ». (20 banques ciblées)

- **De la pollution plastique à la circularité** : engagement auprès d'entreprises de biens de consommation afin de réduire l'utilisation de plastique vierge et promouvoir l'économie circulaire, avec des avancées notables chez **Colgate-Palmolive**, **Procter & Gamble** et **Unilever**, qui ont significativement diminué leur consommation de plastique vierge tout en augmentant la part de plastique recyclé dans leurs emballages. (6 entreprises ciblées)

- **Lettre contre le forage dans l'Arctique** : soutien à une initiative d'investisseurs visant à encourager les banques et compagnies pétrolières à exclure tout financement de projets de forage dans le refuge faunique national de l'Arctique, afin de protéger cet écosystème sensible. (5 entreprises ciblées)

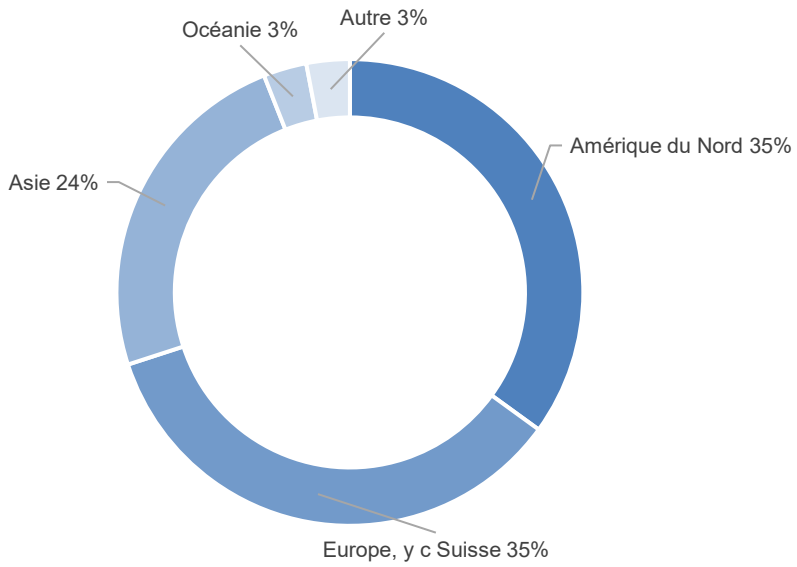
- **Responsabilité fiscale** : engagement auprès d'entreprises américaines du secteur de la technologie et de la restauration pour les inciter à adopter des pratiques fiscales responsables, en particulier de payer leurs impôts là où la valeur économique est générée. (6 entreprises ciblées)

- **Droits du travail au Bangladesh (Adidas, H&M, Hugo Boss, Inditex, Next, Puma, Marks & Spencer, Associated British Foods/Primark) :** campagne lancée en 2017 à la suite de la tragédie du Rana Plaza, la première à laquelle la CIEPP a participé à travers l'engagement collectif réalisé par Ethos. Après plus de huit ans de dialogue continu, elle a été clôturée en 2025 en concluant que la majorité de ses objectifs avaient été atteints. Le résultat le plus tangible : sept des huit entreprises ciblées ont adopté l'Employment Injury Scheme, le mécanisme d'indemnisation des accidents du travail pour les ouvriers textiles bangladais.

* Engagements que les EPPs conduisent avec d'autres groupements d'actionnaires internationaux.

### 2.3.3 RÉPARTITION DES ENTREPRISES ENGAGÉES PAR LIEU D'IMPLANTATION

**Répartition régionale des entreprises engagées**
(au 31/12/2025)




Source : Ethos

### 2.3.4 RÉPARTITION DES ENTREPRISES ENGAGÉES PAR THÈME

Le tableau présente le nombre d'entreprises qui ont été engagées dans le cadre des campagnes propres à Ethos et des campagnes d'engagement collectif notamment à l'international.

**Au 31/12/2025**

| Thème | Nbre Entreprises engagées directement par les pools EEPs | Nbre Entreprises engagées collectivement | Total Entreprises engagées | % Allocation en actions |
|---|---|---|---|---|
| **Environnement** | | | **1'513** | **44.7%** |
| Changement climatique | 189 | 1'242 | 1'431 | 43.5% |
| Impact environnemental | 43 | 315 | 358 | 20.9% |
| Biodiversité | 35 | 239 | 274 | 17.3% |
| Déforestation | 17 | 43 | 60 | 2.0% |
| **Social** | | | **868** | **45.1%** |
| Respect des droits humains | 205 | 663 | 868 | 45.1% |
| Droits du travail | 198 | 466 | 664 | 39.9% |
| Santé & sécurité | 182 | 358 | 540 | 37.4% |
| **Gouvernance** | | | **746** | **42.6%** |
| Code de conduite | 168 | 296 | 464 | 35.4% |
| Droit des actionnaires | 25 | 152 | 177 | 8.6% |
| Ethique des affaires | 163 | 146 | 309 | 29.3% |
| Rémunération | 169 | 69 | 238 | 24.4% |
| Disponibilité des politiques ESG | 149 | 94 | 243 | 23.5% |
| Responsabilité numérique | 62 | 149 | 211 | 26.2% |
| Reporting ESG | 164 | 13 | 177 | 25.2% |
| Stratégie de durabilité | 149 | 22 | 171 | 22.7% |
| Responsabilité fiscale | 165 | 0 | 165 | 22.4% |
| Composition et fonctionnement du Conseil d'administration | 159 | 0 | 159 | 21.8% |
| Diversité | 149 | 0 | 149 | 19.7% |
| Lobbying | 10 | 0 | 10 | 2.1% |

Source : Ethos

### 2.3.5 CAMPAGNES D'ENGAGEMENT SOUTENUES EN FAVEUR DU CLIMAT

Le tableau présente le nombre d'entreprises qui ont été engagées dans le contexte de campagnes en faveur du climat en 2025. La dernière colonne présente la date du début de la campagne.

**Au 31/12/2025**

| Nom de la campagne | Nbre Entreprises | Campagne signée le |
|---|---|---|
| Lettre pour s'opposer au forage dans le refuge faunique national de l'Arctique | 5 | 22.05.2025 |
| **Objectifs climatiques basés sur la science des sociétés suisses*** | **49** | **07.02.2025** |
| Vote sur le climat dans les entreprises britanniques | 94 | 12.09.2023 |
| **Stratégies net zéro crédibles*** | **10** | **29.06.2023** |
| Déclaration d'investisseurs visant à réduire les emballages et les déchets plastiques | 32 | 03.04.2023 |
| Net Zero Engagement Initiative (NZEI) | 124 | 06.12.2022 |
| **Violations des normes internationales (2022) *** | **10** | **08.08.2022** |
| Valuing Water Finance Initiative | 64 | 15.07.2022 |
| **Déforestation dans les chaînes de valeur du bœuf et du soja*** | **6** | **03.08.2021** |
| **Stratégie et gestion des risques liés au changement climatique des entreprises suisses*** | **149** | **20.07.2021** |
| Investor Decarbonization Initiative | 16 | 19.01.2018 |
| Climate Action 100+ | 153 | 20.11.2017 |
| Banking on a Low-Carbon Future | 23 | 11.08.2017 |
| Participation au CDP | 959 | 07.02.2017 |

Source : Ethos

* *Campagnes lancées par Ethos*

### 2.3.6 MESURES D'INTENSIFICATION DU STEWARDSHIP

Chaque année, la CIEPP encourage ses gestionnaires à exercer leurs droits de vote avec diligence et à maintenir un dialogue actif avec les entreprises. Elle exige une transparence complète sur les votes, en particulier pour les résolutions proposées par les actionnaires. Cette démarche vise notamment à assurer un soutien cohérent aux résolutions liées aux enjeux de durabilité (climat, droits humains, gouvernance), à améliorer la transparence des décisions de vote et à instaurer un dialogue régulier avec les gestionnaires en cas de divergences.

**Historique des actions principales menées par la CIEPP**

La CIEPP mène un engagement actionnarial actif depuis plusieurs années. En 2014, elle a contribué, avec d'autres investisseurs, à promouvoir l'indépendance de **Sika**. Depuis, elle participe régulièrement au dépôt de résolutions d'actionnaires en Suisse. En 2021, elle a notamment soutenu la mise au vote des rapports de durabilité (« Say on Climate ») chez **Nestlé** et **Holcim**.

En 2022, la CIEPP a participé au dépôt de deux résolutions lors de l'assemblée générale de **Credit Suisse**, portant sur le financement des énergies fossiles et sur la gouvernance, à la suite de l'affaire Greensill. En 2023, elle a élargi son action en co-déposant une résolution auprès de **Glencore** visant à réduire son exposition au charbon.

En 2024, la CIEPP a étendu son engagement à l'international en participant à une résolution chez **TotalEnergies**, demandant la séparation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

En 2025, la CIEPP a soutenu des résolutions auprès de **BP** et **Shell** visant à renforcer la transparence sur l'adaptation de leurs stratégies à une baisse structurelle de la demande en combustibles fossiles, en ligne avec les scénarios de l'Agence internationale de l'énergie.

### 2.3.7 Investissement d'impact

La CIEPP investit également dans le domaine de la microfinance 1% de sa fortune, soit CHF 100 millions, afin de compléter sa démarche de finance durable. À travers ce type de placement, elle contribue à soutenir l'accès aux services financiers dans les économies émergentes et en développement. Ces investissements permettent de financer des institutions qui offrent des solutions adaptées aux populations à faibles revenus et aux petites entreprises, favorisant ainsi l'inclusion financière et le développement économique local. En parallèle, ils offrent une source de diversification du portefeuille, avec des caractéristiques de rendement et de risque différenciées des marchés traditionnels.

# 3. FORTUNE IMMOBILIÈRE

# 3. FORTUNE IMMOBILIÈRE

Dans le cadre de ses investissements en immobiliers directs, la CIEPP intègre pleinement les critères de développement environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

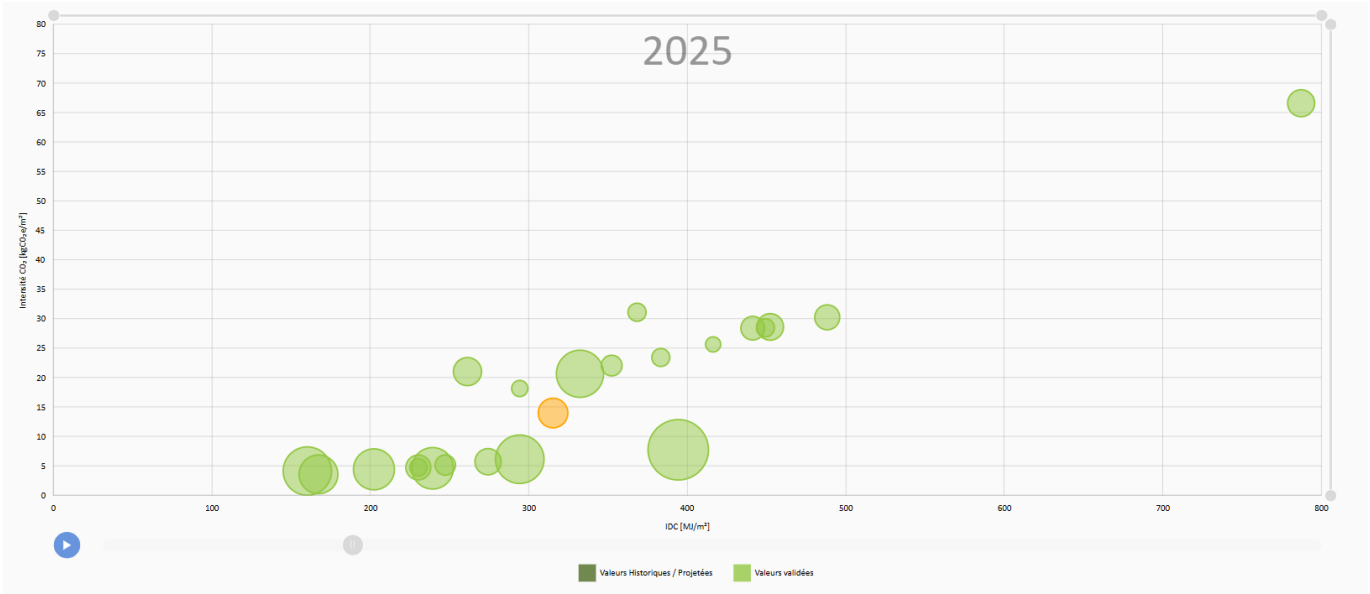
En implémentant ces critères dans la gestion du parc immobilier existant, des acquisitions ou de ses projets en développement, la CIEPP décline à tous les niveaux ces enjeux tout en tenant compte des objectifs économiques à long terme.

## 3.1 ENVIRONNEMENT

Afin de réduire l'impact environnemental de son parc immobilier, la CIEPP s'est dotée d'outils de monitoring visant à analyser les performances énergétiques du bâti et à informer les locataires de leur consommation, en lien avec leur comportement (eau, électricité, chauffage et eau chaude sanitaire). Ces audits annuels permettent de calculer l'indice de dépenses de chaleur, d'estimer les émissions de $CO_2$ ainsi que les consommations d'énergie primaire de tous les immeubles de la CIEPP. Ce suivi environnemental est également une aide à la décision, notamment, quant à la stratégie de rénovation de la CIEPP, afin d'agir en priorité sur les immeubles énergivores. Lors d'acquisition d'immeubles existants, une analyse fine des équipements de production d'énergie ainsi que de l'enveloppe du bâtiment est réalisée pour s'assurer que l'investissement réponde aux exigences de qualité et de durabilité de la CIEPP.

Le graphique illustre les indices de dépense de chaleur (IDC) des immeubles du parc immobilier de la CIEPP. L'IDC moyen se situe à 315 MJ/m$^2$/an (mégajoules par mètre carré et par an, selon la méthode SIA) et est stable par rapport à l'année 2024. Donc, inférieur, par exemple aux objectifs du Canton de Genève à l'horizon 2030.

**Graphique des *émissions de CO2 en comparaison à l'IDC***



## 3.2 SOCIAL

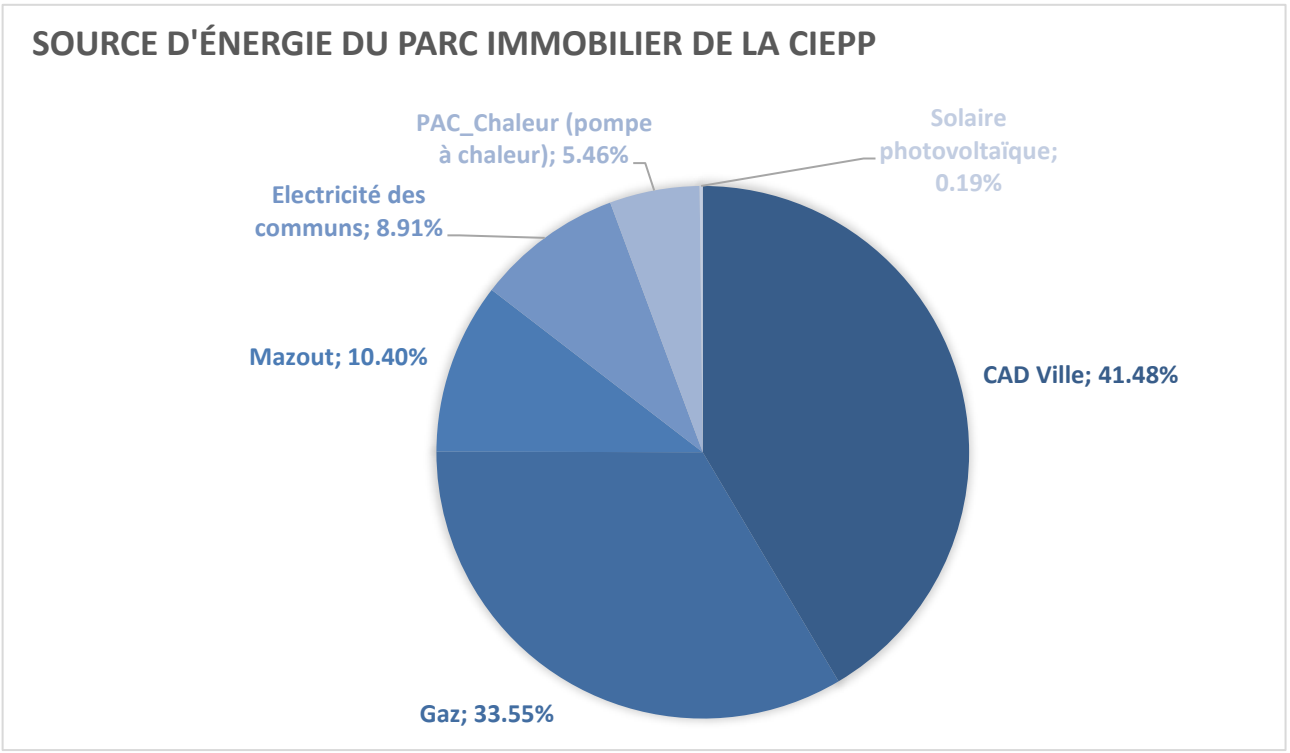
Pour agir sur le volet social, la CIEPP a mis en place une Charte du respect des conditions de travail et social avec l'ensemble de ses partenaires et choisi de favoriser la main d'œuvre locale. L'objectif de ce dispositif de surveillance est de lutter durablement contre les conditions de travail illégales.

Les autres aspects positifs d'une telle charte sont la transparence dans le choix des partenaires et le dialogue continue entre le maître de l'ouvrage et la direction de travaux ou l'entrepreneur général.

## 3.3 GOUVERNANCE

La politique de placement en immobilier direct et son suivi sont sous l'égide du Conseil de fondation qui veille à la mise en œuvre de la politique de placement, le respect des principes de bonne gouvernance et de gestion durable.

## 3.4 CHIFFRES CLÉS DU PARC IMMOBILIER (selon REIDA)




**106.77** kWh/m² — Intensité énergétique

**13.57** Kg $CO_2$/m² — Intensité des émissions de gaz à effet de serre

# 4. ENGAGEMENT DE LA CIEPP

# 4. ENGAGEMENT DE LA CIEPP

La CIEPP s'engage en faveur d'une économie responsable et durable. Au fil des années, son engagement s'est concrétisé à travers une série d'actions et d'initiatives visant à promouvoir la durabilité sous toutes ses dimensions : sociale, environnementale et économique.

En 2025, après plusieurs années de structuration, la démarche RSE franchit une nouvelle étape. Elle repose désormais sur trois axes d'engagement complémentaires, portés collectivement par l'ensemble des équipes.

## 4.1 INTÉGRATION RSE AVEC UNE GOUVERNANCE ENGAGÉE

La CIEPP et son écosystème ancre, sur le long terme, la durabilité dans sa culture d'entreprise et sa stratégie. Après cinq années de développement, un diagnostic RSE complet a été réalisé. Cette démarche a permis d'établir un état des lieux des pratiques existantes, d'identifier les priorités d'action et de structurer un plan d'amélioration continue. L'objectif est de renforcer la contribution de la RSE aux enjeux actuels de durabilité et de consolider son rôle stratégique au sein de l'organisation.

Par ailleurs, la sensibilisation des collaborateurs se poursuit activement : depuis 2023, 100% des collaboratrices et collaborateurs sont formés à la RSE et au numérique responsable.

## 4.2 MAÎTRISER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL AVEC DES PRATIQUES DURABLES

Afin de préserver la nature et assurer un avenir durable, la CIEPP et son écosystème adopte des pratiques responsables et suit des indicateurs en lien avec l'énergie et la production de déchets.

**Actions concrètes** :

- **Bilan carbone**

  En 2025, la CIEPP et son écosystème ont réalisé leur premier bilan de gaz à effet de serre (BGES) basé sur les données de 2023 : 511 tonnes de $CO_2$ ont été émises, soit 1,1 tonne de $CO_2$ par collaborateur. Cette démarche constitue une étape clé pour mieux comprendre les sources d'impact et définir des actions de réduction ciblées. Cette démarche constitue une étape clé pour mieux comprendre les sources d'impact et définir des actions de réduction ciblées.

- **Réduction de l'impact énergétique**

  La CIEPP et son écosystème ont entrepris des mesures significatives pour minimiser l'impact énergétique de ses bureaux. En raccordant ses locaux à Genilac, le plus grand réseau thermique écologique de Genève, il assure le chauffage et le rafraîchissement des bâtiments au moyen de l'eau du lac. Les locaux de la CIEPP sont équipés de 102 $m^2$ de panneaux solaires. Une partie de l'électricité est réinjectée dans le réseau interne, l'autre partie étant revendue à SIG.

- **Plan de mobilité**

  La CIEPP et son écosystème ont également repensé leur plan de mobilité pour promouvoir des déplacements plus écologiques. Ce plan valorise les choix individuels en faveur de la collectivité avec une prime écomobilité versée à chaque employé, qu'il se déplace à pied, à vélo, via les transports en commun ou en voiture. Un espace dédié au covoiturage a été créé sur l'intranet. En ce qui concerne les déplacements professionnels, la CIEPP et son écosystème proposent des vélos électriques et des scooters électriques en libre-service, favorisant ainsi la transition vers une mobilité douce.

- **Labellisation numérique**

  Concernant son empreinte numérique, la CIEPP et son écosystème ont obtenu la labélisation NR1 (Numérique responsable niveau 1) en 2023. L'implémentation d'une stratégie numérique responsable, une politique d'achats responsables en matière de matériel et de consommables, l'optimisation des postes de travail, la gestion responsable du parc informatique, la sensibilisation des collaborateurs au numérique responsable et une gestion responsable de la fin de vie du matériel ont été salués. Une labélisation : numérique responsable niveau 1.

- **Politique de gestion des déchets**

  Pour la gestion des déchets, la CIEPP et son ecosystème ont adopté une approche axée sur le tri et la réduction à la source. Après avoir effectué une analyse complète des déchets produits au quotidien, une stratégie articulée en deux axes a été implémentée : mieux trier et moins jeter. Depuis sa mise en place, les déchets ménagers ont été réduits de 36 %, soit l'équivalent de 6 tonnes par an. Grâce aux contenants réutilisables, la quantité de déchets jetés à la cafétéria a été divisée par 4.

## 4.3 AGIR EN EMPLOYEUR RESPONSABLE

La CIEPP développe un cadre et des conditions de travail de qualité, afin que ses collaboratrices et collaborateurs puissent s'épanouir dans un environnement respectueux.

**Nos actions concrètes** : égalité salariale, mobilité interne, temps partiel, horaires flexibles et télétravail favorisés, programme d'assistance ainsi que l'incitation à la pratique du sport avec des cours sur le temps de midi et 7 événements sportifs organisés en 2024.

**Nouveautés et renforcement en 2025 :**

- **Parité et développement professionnel**

  L'organisation poursuit ses engagements en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'évolution professionnelle interne.

- **Sport et cohésion**

  Le sport en entreprise a été particulièrement valorisé en 2025 avec 17 événements sportifs organisés, un comité des sports réuni 8 fois dans l'année, 205 collaborateurs participants, représentant 411 participations.

Rue de Saint-Jean 67 – Case postale – 1211 Genève 3
T 058 715 31 11 – ciepp@fer-ge.ch
www.ciepp.ch